

Objet : Surveillance renforcée des arboviroses en Nouvelle Aquitaine de 2020

Madame, Monsieur,

Une surveillance renforcée des cas de dengue, de chikungunya et de zika (arboviroses) est mise en place chaque année, du 1^{er} mai au 30 novembre, pendant la période d'activité du moustique *Aedes albopictus* (moustique tigre). En 2020, cette surveillance s'applique à l'ensemble des départements de la Nouvelle-Aquitaine.

Dans le contexte de crise sanitaire auquel nous sommes confrontés, **nous attirons votre attention sur l'importance d'envisager de façon systématique la recherche de Covid-19 par RT-PCR** (+/- sérologie) **au retour de voyage**, en particulier devant toute suspicion d'arbovirose. Il est par ailleurs toujours recommandé de systématiser, lors du recueil des renseignements cliniques en lien avec une infection, la **documentation des éléments épidémiologiques et l'historique des voyages en particulier récents**.

Nous insistons également sur la **nécessité pour les déclarants (médecins et biologistes) de signaler sans délai à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS NA) tous les cas d'arboviroses, dès la suspicion clinique**, et sans attendre les résultats biologiques positifs (RT-PCR et/ou sérologie).

Même si avec la limitation du trafic aérien nous nous attendons à un nombre moins important de déclarations de ces arboviroses en métropole, il reste **nécessaire de maintenir notre vigilance**, notamment en raison :

- De la **poursuite de l'implantation** du moustique tigre, *Aedes albopictus*, dans notre région avec dans certains territoires une **densité importante de ce moustique vecteur** ;
- Des **fortes épidémies de dengue** sévissant cette année dans les départements d'outre-mer.

L'importance de cette surveillance tient à son **objectif : prévenir et limiter l'instauration d'un cycle autochtone de transmission de ces virus**.

Vous trouverez, ci-joint :

- Les courriers à l'attention des médecins, rappelant les modalités de signalement et de diagnostic des cas.

- Une affiche précisant la conduite à tenir devant une suspicion de cas d'arboviroses (chikungunya, dengue et zika), ainsi que les modalités du diagnostic biologique.

Pendant la période de surveillance « renforcée », une rétro-information régulière est mise à disposition par Santé publique France (SpF) Nouvelle-Aquitaine sur le [site Internet de Santé publique France](#). Si vous désirez que celle-ci vous soit systématiquement envoyée, merci d'écrire un mail à Nouvelleaquitaine@santepubliquefrance.fr.*

Nous vous demandons de diffuser ce message à l'ensemble des médecins de la région Nouvelle Aquitaine.

Nous vous remercions de votre implication dans ce dispositif de prévention de la santé des populations vis-à-vis des risques infectieux et environnementaux et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement.

Po/ le directeur de la Santé Publique

Docteur Daniel HABOLD

Houria CHOURY

Responsable PFR- responsable adjointe site de Limoges
Pôle VSS/CVAGS

Direction de la Santé Publique

● ● Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine
Site de limoges

24 rue Donzelot BP 3108

87031 Limoges cedex1

Tél. : 0809 400 004 - Fax : 05 67 80 11 26

Courriel : houria.choury@sante.fr